

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 07-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS Centre de Santé des Papillons Oases, 13, Rue des Papillons Oases, Casablanca, Maroc
Tél : 05 22 29 45 45 (L.G.) Fax : 05 22 27 70 15 www.mupras.ma

Déclaration de Maladie

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

N° 19-476827

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1754

Société :

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre

Nom & Prénom : EZRAG LAHAB

Date de naissance : 01/01/1947

Adresse : DERB MAZOLA RUE 4 PORTE 18

App 496 HAJ HASSANI CASTELNANT

Tel : 06 65 854674

Total des frais engagés : 1722,40

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/12/2020

Nom et prénom du malade : EZRAG LAHAB

Age : 73

Lien de parenté :

☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

28/12/2020

MP2 cat K2 4w
MP2 bio K2 4w
MP2 cat 3w,

REVEAL SARL
PHARMACIE CHIFA
M. TAHIRI HASSANI
10 Ave. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

EXECUTION DES ORDONNANCES

11/12/20 68, 50
24/12/20 35440

REVITAL SARL
PHARMACIE CHIFA
M. TAHIR HASSANI
10 Ave. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 32 63 - Fax : 0522 90 46 04

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

[illegible]

AUXILIAIRES MEDICAUX

[illegible]

^a $\chi^2_{(1)} = 0.67$, $p = .41$.

[illegible]

DDF
PROTHÈSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

The diagram shows a 2D hexagonal lattice. A central cell is labeled '1'. The lattice is composed of hexagonal cells. The diagram shows a portion of the lattice with labels '1' and 'G' at the corners.

[Creation, remort, adjunction]

D.D.F.	DETERMINATION DU COEFFICIENT	
PROTHÈSES DENTAIRES	MASTICATOIRE	
		COEFFICIENT
		MÉTALLIQUE

OPHTALMO CLINIQUE CASABLANCA



صحة العيون
للدار البيضاء

Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le : 24.12.2

ORDONNANCE MEDICALE

CONCERNANT M. *Leppah Lan B.B*

Tobradex (Collyre)

1 Gtte 4 fois par jour

DICLOCED (Collyre)

1 Gtte 3 fois par jour

CILOXAN (Collyre)

1 Gtte 4 fois par jour

Tobradex (Pommade)

1 App le soir

PHYLARM

1 Rin le matin et le soir

SPECTRUM CP 250 mg

1 comprimé 2 fois par jour

Spectrum 250

Ciprofloxacine 10 Comprimés



**REVEAL SARL
PHARMACIE CHIFA
M. TAHIRI HASSANI
10 Ave. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04**

PhyLarm

HER MEDIC
PPC
99.00 DHS

16 un. 10 ml

COMPRESSES OPHTALMO STERILES AUTO-ADHESIVES

DICLOCED 1 mg/ml

Collyre, Flacon de 10 ml - PPV : 68,00 DH



6 118001 101948

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



CILOXAN 0,3% Collyre, flacon de 5 ml

A.M.M. N° 151 DMP/21/NRQ

Laboratoires Sothema

PPV : 45,90 DHS

Remboursable AMO
406434

1/24

Traitement d'un mois

le 1 200 000,00 MAD - 15, Rue des Papillons - Casablanca

Tél: (05) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 Web : www.ophtalmoclinique.casa.com

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact

Casablanca le : 11.12.2

BON DE REGLEMENT

Reçu de M. Lezrag Lahbib

La somme de : MILLE CENT Dhs
1100.00 Dhs

Pour : - Consultation + Fon D'œil (K10) :
400.00 dh

- BIOMETRIE : 400.00 dh
(Prise de mesure De l'implant)
- Consultation près Anesthésique (CPA)
: 300.00 dh

Cachet et signature

Dr. M. A. ZAPOURY
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 71 15
Anesthésiste Régional
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 15 (LG) - Fax : 0522 25 71 15

Urgence 24/24

OPHTALMO CLINIQUE DE CASABLANCA



صحة العيون
للدكتور البيضاء

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT180611084547

Casablanca le : 11 décembre 2020

Mr. LEZRAG Lahbib

DICLOCED

1 goutte 3 fois par jour



Traitement pendant : 1 Mois , dans les deux yeux



Dr A. ZAROURY
Ophtalmologiste
Ophthalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15

REVEAL SARL
PHARMACIE CHIEFA
M. TAHIRI HASSANI
10 Ave. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tél. : 0522 90 72 63 - Fax : 0522 90 46 04

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 Web : www.ophtalmoclinique-casa.com
RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057